



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°93/2022

Objet : Avenant n°1 au marché public de location longue durée de véhicules neufs pour les services municipaux de la Ville.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu l'article R2194-8 du Code de la commande publique.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Vu la décision n°117-2021 du 19 novembre 2021 attribuant le marché de location longue durée de véhicules à la société DIAC LOCATION – 14, avenue du pavé neuf, 93168 NOISY LE GRAND constituée en groupement avec RENAULT PERSAN GUEUDET Vallée de l'Oise pour une durée de 60 mois.

Considérant qu'en raison d'une erreur de calcul sur le montant mensuel de location du véhicule de type utilitaire de type L2H2, 50 000km, il y a lieu de modifier le montant mensuel de location du véhicule à 456.57€ HT soit 547.88€ TTC soit une diminution sur la durée totale du marché, de 540€ HT (soit 648€ TTC) soit - 0.343%.

DÉCIDE

- **d'approuver** l'avenant n°1 au marché public de location longue durée de véhicules afin de corriger le montant mensuel de location du véhicule de type utilitaire de type L2H2 (456.57€ HT par mois soit 547.88€ TTC) avec la société la société DIAC LOCATION – 14, avenue du pavé neuf, 93168 NOISY LE GRAND constituée en groupement avec RENAULT PERSAN GUEUDET Vallée de l'Oise.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 26 août 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20220826-93-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/08/2022

Mise en ligne le 30/08/2022

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr